



Mon employeur refuse à me faire un avenant

Par **Mariegnr**, le **30/10/2023** à **16:12**

Bonjour,

Je suis employée dans mon entreprise depuis 3 ans et demi. Recrutée pour un poste de gestionnaire achat (agent de maîtrise).

j'ai demandé une évolution professionnelle en tant qu'acheteuse cheffe de produit (cadre), qui m'a été acceptée et j'occupe donc ce poste depuis 1 mois et demi.

Cependant j'attends depuis tout ce temps un avenant. Mon manager ne cesse de me faire patienter et je n'ai, à ce jour, aucune information concernant mon changement de statut ainsi que de salaire (que je n'ai même pas eu l'occasion de négocier).

Je suis dans une situation bloquée et ne sais pas quoi faire. J'aurais aimé savoir quels sont mes droits ainsi que les devoirs de mon employeur.

Merci pour votre aide

Marie.

Par **Marck.ESP**, le **30/10/2023** à **16:28**

Bonjour et bienvenue

Cette demande de changement de poste et l'accord donné se sont-ils déroulés verbalement ?

Votre changement de statut et de rémunération ont-ils été abordés ?

Il serait opportun de vous rapprocher d'une organisation syndicale représentative, ce qui vous permettra en plus de savoir si votre entreprise a mis en place un accord collectif de branche ou d'entreprise déterminant des garanties d'évolution de la rémunération pour les salariés cadres.

Par **Mariegnr**, le **30/10/2023** à **16:35**

Bonjour et merci !

Oui il s'agit d'un accord verbal. J'ai des SMS et un mail de mon manager annonçant mon changement de poste auprès de nos fournisseurs. il y a aussi les mails du quotidien faisant preuve de mes nouvelles missions.

Le changement de statut et de rémunération ont été brièvement abordés, aussi verbalement....

Il n'y a pas de représentation syndicale dans mon entreprise, comment dois-je faire ?

Par **janus2fr**, le **30/10/2023** à **18:40**

Bonjour,

Depuis un mois et demi, vous avez du avoir au moins une feuille de paie. Votre statut et votre salaire y figurent et elle fait foi.

Par **Mariegnr**, le **30/10/2023** à **21:54**

Bonjour

Et bien non ma fiche de paie et mon salaire sont restés les mêmes.

Il n'y a pas eu d'avenant, pas de changement « officiels »

C'est bien pour cela que j'aimerais avoir des conseils quant au devoir de mon employeur, qu'est ce que je peux faire...